



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°19/027**  
**Grand Port Maritime du Havre**

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au hangar 45, chaussée Pondichéry sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4730 et en vue de l'implantation d'une activité de transporteur routier de fret de proximité.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société JPL & ASSOCIES, 58 rue du Bassin – 76760 YERVILLE, SIREN n° 383 796 638 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société JPL & ASSOCIES ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-053 portant sur la dépendance susvisée le 31/07/2019.

Description de la dépendance : une surface de bureaux d'une superficie de 26,26 m<sup>2</sup>.  
Durée de la convention : 18 mois à compter du 01/07/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@havre-port.fr](mailto:clientzip@havre-port.fr)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **09/08/2019**